

REGLEMENT PARTICULIER DU

5^{ème} Tournoi International de Badminton de la Ville de SAINT DENIS de la Réunion

Minimes, Cadets, Séniors (séries N-R, D et P)

du 05/06/07/08 Mai 2016

STADE DE L'EST

Art.01 Le tournoi est autorisé et se déroulera selon les règles de la F.F.BaD.
Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) et annexes.

Art.02 Tableaux ouverts dans les catégories MINIMES, CADETS, SENIORS garçons et filles disposant à la date limite d'inscription de la validation de leur **licence sur Poona**.

Les licences non validées à la date limite d'inscription sur POONA ne pourront pas être prises en compte.

Le joueur inscrit ne doit pas faire l'objet, pendant la période de compétition, d'une sanction disciplinaire (suspension) s'opposant à leur participation

Les inscriptions doivent être envoyées par mail suivi de l'envoi avec le paiement.

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction de leur cote à la date limite d'inscription (CCPH pour les licenciés FFBAD et RANKING BWF pour les joueurs étrangers)

L'engagement d'un joueur dépendant d'une fédération étrangère est soumis à la production d'un document attestant qu'ils sont en règle avec ladite fédération. Cette attestation n'est pas nécessaire si les inscriptions sont effectuées directement par la fédération concernée.

Le juge arbitre principal sera Mme YEUNG-LET-CHEONG Dominique

2.14. Mineurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Art.03 Les tableaux ouverts sont le SH (MS), SD (WS), DH (MD), DD (WD) dans toutes les catégories.

Le tableau **DX(XD)** sera ouvert uniquement dans la catégorie Seniors.

Le mode de qualification se fera dans la mesure du possible en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Tableaux : Un joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux (3 tableaux pour les seniors) mais dans la même catégorie et la même série.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date limite.

Les frais d'inscription seront dus en cas de désistement quelle que soit la raison.

1 joueur Minime peut s'inscrire dans la catégorie Minime ou Cadet mais pas en Senior

1 joueur Cadet peut s'inscrire dans la catégorie Cadet ou Senior

Les joueurs Juniors et Vétérans peuvent s'inscrire dans la catégorie Senior

Art.04 Un joueur minime peut s'inscrire en minime ou en cadet, s'il décide de faire un tableau en minime, il devra faire tous les tableaux en minime

L'inscription d'un joueur senior sur plusieurs tableaux peut se faire dans des séries différentes

Ex : Je suis classé : D7/D7/R6

Si je décide de jouer le mixte en N-R, je peux faire le simple en N-R ou D mais pas en P et faire le double en D ou N-R mais pas en P)

Un joueur inscrit dans un tableau jeunes doit faire tous les tableaux dans les tableaux jeunes

Planning des jours de compétitions

J1 : 05/05/2016= Matchs de double SENIOR et JEUNES

J2 : 06/05/2015 = Matchs de simple ou double JEUNES et qualification SENIOR (convocation à 15h pour les premières rotation, début des matchs 16h)

J3 : 07/05/2015= Suite et fin des tableaux de simple ou double (JEUNES) et SENIOR

J4 : 08/05/2015 = Matchs de double SENIOR

Art.05 Dans la mesure du possible, il y aura **2 sortants dans les poules de 3 et de 4** dans le cas où le nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par jour et par joueur.

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de fusionner des tableaux ou des séries si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, de faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de match maxi par joueur et par jour.

Rappel : que les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

Si il y moins de 4 inscrits les joueurs seront automatiquement intégrés dans les autres tableaux en fonction de leur prérogative (surclassement, classement, ...).

De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.

Art.06 Les horaires sont donnés à titre indicatif (échancier) . **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir

l'accord. Les **matches pourront être lancés avec une heure maximum d'avance** sur l'horaire annoncé.

- Art.07** **Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.**
Le règlement global se fera au moment de l'envoi des inscriptions.
- Art.08** Les volants seront pris en charge par le Diony Bad Réunion à partir des demi finales. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes (naturelles). Le volant officiel de la compétition est le volant plume **BABOLAT 4** (homologué Standard par la FFBaD) pour les catégories Promotion et Départemental et jeunes et le **BABOLAT 2 pour les tableaux N-R** (homologué Elite par la FFBaD) et en vente dans la salle.
- Pour les phases antérieures aux demi finales, tout joueur refusant de fournir sa part de volants peut fait l'objet d'une sanction par le Juge Arbitre.
- Art.9** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du mach suivant.
- Art.10** **Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes** mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.
- Art.11** **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être déclaré forfait par le J.A.** et ce, quelque soit le niveau de la compétition. **Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelque soit le niveau de la compétition.**
- Art.12** L'accès au **plateau de jeu est réservé aux joueurs** devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, juges de lignes, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- Art.13** **Rappel :** Quand le score atteint la 1ere fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 s (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 s entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20s » de reprise de match.
- Art 14** **Coaching :** le coaching permanent est autorisé selon les modalités définies dans le RGC quand le volant n'est pas en jeu. Les coachs (2 maxi/ joueur) devront être assis et porter une tenue correcte (T-shirt et short à minima).
- Art.15** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains. La décision du JUGE ARBITRE est sans appel conformément à la circulaire en vigueur. Les chaussures doivent être munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol.
- Art.16** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.
- Art.17** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.
- Art.18** Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.
- Art.19** **Le Juge Arbitre demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).**
- Art 20** **En cas de forfaits volontaires ou non,** les frais d'inscriptions seront dus dès que la date limite d'inscription est dépassée.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant

déclaré « forfait » après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale d'arbitrage de la Réunion.

- Art 21** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscription non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.
- Art 22** Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par mail, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire.
- Art. 23** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

RAPPELS :

- :- Forfait volontaire :** soit, **sans raison valable ou sans prévenir**, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à **renoncer sans raison valable à jouer un match.**
Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.
- :- Forfait involontaire :** soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.
- :- Rappel sur les cartons**
 - o Carton jaune : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
 - o Carton rouge : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
 - o Carton noir : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

**LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE COMPETITION
DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DES JUGES ARBITRES,
DES BENEVOLES, DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET JOUEUSES.**

